



# ASSOCIATION DES CHIMISTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Novembre 2018

106<sup>ème</sup> Année

Chronique 832

## **Siège de l'association:**

**ACIT**

**Maison du Textile**  
37-39 rue de Neuilly  
92110 Clichy  
Tél : 06 40 95 01 21

## **Secrétariat:**

Nicole BARBIEUX  
91 rue Marx Dormoy  
59113 SECLIN

**Merci d'envoyer vos  
courriers et cotisations  
au secrétariat**

*Francis MARTIN*  
**Président**

*Anne PERWUELZ*  
**Vice-président**

*Pascal RENGIER*  
**Vice-président**

*Georges ROOS*  
**Secrétaire du CA**

*Didier SALINGUE*  
**Trésorier**

*Alain CHANOIS*  
**Trésorier Adjoint**

*Novembre 2018*



Bonjour à tous,

L'été a joué les prolongations, ne favorisant pas les achats de textile par les consommateurs.

Aujourd'hui, l'hiver est à notre porte pour nous amener vers la fin de cette année 2018, en espérant qu'il apporte une amélioration de la tendance.

2018 a vu une belle progression du nombre de membres de l'ACIT, merci à tous de participer au développement de notre association. Nous continuons à compter sur vous pour parler de l'ACIT autour de vous et nous retrouver toujours plus nombreux à nos Journées Techniques et futures réunions régionales.

Pour 2019, la Journée Technique se déroulera à Mulhouse, dans le cadre de l'ENSISA. La date prévue est le jeudi 21 mars. Notez dès à présent cette date dans vos agendas.

Dans la chronique, vous trouverez les actualités sur les activités régionales, le compte-rendu du dernier conseil d'administration, des communications techniques et autres informations.

Comme vous pourrez le voir, nous sommes en train de dynamiser notre site internet, pour le rendre plus convivial et attractif.

N'oubliez pas que la Chronique de l'ACIT et le site internet vous sont ouverts pour diffuser vos informations, annonces ... N'hésitez pas à contacter Nicole au secrétariat « assoacit@free.fr ».

Bonne lecture de la Chronique ACIT.

Avec de l'avance, les sections régionales et le conseil d'administration vous souhaite une bonne fin d'année.

Francis MARTIN

Président ACIT

## **APPEL DE COTISATION 2018**

**N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE COTISATION POUR L'ANNEE 2018 ET  
POUR LES « RETARDATAIRES », CELLE DE 2017**

(voir dernière page de la présente chronique)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 25 septembre 2018 à CLICHY



Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence de Francis MARTIN, le Mardi 25 septembre 2018, à 14h00, dans les locaux de la maison du Textile, 37 rue de Neuilly à Clichy (92110)

**Présents :** *MMES BARBIEUX, GIDIK, PERWUELZ, SFAR - MM. GALLET, MARTIN, ROOS.*

**Excusés :** *MM. BLACHE, POIRSON, RENGER, SALINGUE, VIALIER*

**Absents:** *MM. BEDEK, CHANOIS*

Le Président Francis MARTIN accueille les administrateurs et ouvre la séance à 14h45 en proposant d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

### **1 – Approbation du Compte rendu du Conseil d'Administration du 11 avril 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité des présents.

### **2 – Journée Technique 2019**

La commission Technique tenait sa réunion le 25 septembre 2018, de 10h00 à 13h00, dans les locaux de la Maison du textile à CLICHY.

Objet : Préparation de la Journée Technique 2019 à Mulhouse.

Présents : Anne PERWUELZ, Hayriye GIDIK, Karine SFAR, Aziz LALLAM, Francis MARTIN, Jean-Pierre GALLET.

Excusé : Maxime POIRSON.

#### **Organisation :**

Lieu : ENSISA à MULHOUSE

Date : jeudi 21 mars 2019.

### **3 – IFATCC : Congrès 2020**

Commentaires d'Anne PERWUELZ

Le congrès international IFATCC aura lieu du **22 au 24 Avril 2020** à Roubaix, France.

Le thème retenu est « **Textile & Chemistry [R]Evolution : New generation of Textiles and Process** ».

L'ACIT est organisateur de cette manifestation.

Les comités sont constitués, à ce jour :

Comité Scientifique: **Anne Perwuelz**

Comité d'organisation: **Pascal Renger**

Commission programme (conjoint+ young): **Philippe Leleu – Bernard Vergaert**

Commission sponsor : **Francis Martin, Pascal Renger – Maxime Poirson, Karine Sfar**

Commission Organisation locale: repas/hotels accueil et gala: **Didier Salingue – Sandrine Pesse (ENSAIT) – communication Karine Sfar**

Lieu : ENSAIT

### **4 – Animation du Site Internet**

Le « rajeunissement » du site internet est considéré comme nécessaire.

La section EST avance la proposition d'Anna MORTON et Thibaud ARBORE qui se sont proposés pour travailler sur ce rajeunissement

Une télé réunion est organisée, entre le Conseil d'Administration et Thibaud ARBORE, ce dernier présentant, en direct, sa première « mouture ».

Discussion et questions soulevées :

- les photos doivent être libres de tout droit,
- ne pas modifier le logo mais revoir le positionnement du texte,
- redéfinir l'image introductive du site,
- comment rajouter textes et images,
- comment fixer les priorités d'annonces,
- liste des membres,
- liste des partenaires : écoles, institutions, fédérations,
- liste des entreprises : accord présence de leur logo sur le site.

## **5- Règlement RGPD**

L'association s'est penchée sur la mise en application du règlement européen RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles.

Considérant les informations personnelles détenues par l'ACIT sur ses membres, une première note a été diffusée à l'ensemble des adhérents :

*« Le fonctionnement de notre Association s'appuie sur un fichier dont le contenu se résume, pour chacun de nos adhérents, à la connaissance des coordonnées suivantes :*

- *Nom et Prénom,*
- *date et lieu de naissance,*
- *adresse postale,*
- *téléphone (fixe et/ou mobile)*
- *adresse courriel,*
- *Année d'adhésion*
- *situation professionnelle (actif ou retraité)*
- *si actif : société et fonction occupée, téléphone et courriel professionnel*
- *parrain*

*Ces renseignements sont nécessaires et suffisants pour la bonne gestion de notre association ; aucune autre information n'est fichée.*

*Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès à ces données, soit pour en modifier le contenu, soit pour en demander la suppression.*

*Pour toute intervention sur vos données personnelles, vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat de l'ACIT «*

Cette note paraît, pour le moment, suffisante. Toutefois, le CA restera attentif à toute nécessité d'évolution pour rester en adéquation avec le règlement européen

## **6- Point sur les actions envers les étudiants**

<i>Ecole</i>	<i>Section</i>	<i>Intervenant</i>	<i>Date</i>
ENSISA	<i>Est</i>	<i>Francis MARTIN</i>	<i>13 novembre 2018</i>
ENSAIT	<i>Nord</i>	<i>Anne PERWUELZ</i>	<i>A préciser</i>
ITECH	<i>Sud-Est</i>	<i>Jean-Pierre GALLET</i>	<i>Janvier/février 2019</i>
HEI	<i>Nord</i>	<i>Hayriye GIDIK</i>	<i>A préciser</i>
IUT	<i>Nord</i>	<i>Christian GALLANT</i>	<i>A préciser</i>
LA FABRIQUE	<i>Paris</i>	<i>Karine SFAR</i>	<i>A préciser</i>
ENSAD	<i>Paris</i>	<i>Karine SFAR</i>	<i>A préciser</i>

## **7- Point Cotisations et comptes**

### MEMBRES

Membres et étudiants:351

Les prévisions budgétaires sont en hausse, suite à l'augmentation du nombre de cotisants

### COTISATIONS

- cotisations 2018 reçues : 7 060,00 €
  - adhérents : 5 320,00 €
  - nouveaux membres 1 740,00 €
- impayés 2018: 59 dont 27 n'ont pas réglé 2017

Entreprises membres ayant payées une cotisation de 180,00 € :

BOEHM Eric	<a href="mailto:eboehm@chargeurs-substrates.com">eboehm@chargeurs-substrates.com</a>	SENFA
CHENY Thierry	<a href="mailto:thierry.cheny@innothera.com">thierry.cheny@innothera.com</a>	INNOTHERA
EBERLING Cécile	<a href="mailto:cecile.eberling@hth.hermes.com">cecile.eberling@hth.hermes.com</a>	Holding Textile Hermès
MORTON Anna	<a href="mailto:amorton@dmc.fr">amorton@dmc.fr</a>	DMC
PAGEREY Frédéric	<a href="mailto:pagerey@cttn-iren.fr">pagerey@cttn-iren.fr</a>	CTTN
PINTO MARC	<a href="mailto:marc.pinto@rudolf-France.com">marc.pinto@rudolf-France.com</a>	RUDOLFFRANCE SAS
POIRSON Maxime	<a href="mailto:poirson.m@achitexminerva.fr">poirson.m@achitexminerva.fr</a>	ACHITEX MINERVA France
ROYER-CACHOT Clémence	<a href="mailto:clemence.royer-cachot@velcorex.fr">clemence.royer-cachot@velcorex.fr</a>	VELCOREX SINCE 1828

## **8 – Sections régionales**

Commentaire de Francis MARTIN : nous devons nous mettre comme objectif d'augmenter le nombre de jeunes membres, qui représentent l'avenir de notre association.

### **SECTION EST**

COMMENTAIRE DE FRANCIS MARTIN :

Le 14 octobre 2018 est prévue une visite des établissements DMC

### **SECTION SUD-EST**

COMMENTAIRE DE JEAN-PIERRE GALLET

Hubert et Jean-Pierre mettent en place, pour fin 2018, une visite des établissements PORCHER et/ou FERRARI.

Cette visite regroupera adhérents et étudiants

## **SECTION NORD/BELGIQUE**

COMMENTAIRE DE NICOLE BARBIEUX :

Le 12 juin 2018, le groupe Nord/Belgique a visité l'usine RENAULT de DOUAI – usine Georges Besse.

La particularité de ce site est d'être très robotisée. Une seule chaîne monte cinq modèles de véhicules. La visite, qui a duré deux heures trente, a fait « marcher » les visiteurs : circuit de 6 kilomètres.

Le 21 septembre 2018, nous avons fêté dignement le patron des teinturiers : Saint Maurice d'Angaune.

En avant soirée une sympathique partie de « bourle », sport typiquement ch'ti mélange subtil de pétanque et de curling.

Le repas a réuni 24 membres au restaurant « Les Grillons » ; ambiance et gastronomie réussies.

En octobre, une visite spéciale étudiants 2<sup>ème</sup> année, pour découvrir les activités de l'entreprise DECOSTER

Le mercredi 28 novembre 2018, organisation d'une conférence sur le thème : « L'Indigo dans l'Histoire du blue jeans ».

A 10h15, HEI, 13 rue de Toul à LILLE ; tenue souhaitée : en jean

## **9 – Assurance membres CA et Comités Régionaux**

Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du CA

## **10 – Admissions-Démissions**

### **10.1: Admissions**

PASQUIER Marion de la section Sud Est , parrainé par Jean Pierre GALLET

### **10.2 : Démissions**

HENROT Nathalie de la section Nord

### **3 : Admis gratuits pour 2019 : participation à la Journée Technique Avril 2018**

SCALA	Sylvio	CÔTE TEXTILES
POULENARD	Jacques	THAÏS QUALITY CONSULTING SAS
VALROFF	Myriam	SAELSI/SDE/CREL ( ministère de l'intérieur)
FARNO	Sylvie	SAELSI/SDE/CREL ( ministère de l'intérieur)
LANCERON	Charles	ENSAIT-GEMTEX
VOGT	Sandra	LES TISSAGES PERRIN
PORRAS	Vicente	CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONAL
BRULEY	Noémie	ROSTAING
FERRATON	Fanny	SATAB
MARTIN	Cédric	FRANCE TEINTURE
AUGORY	Gaëlle	SALOMON
FOROPON	Valérie	Paul Boyé Technologies
MLYNARCZYN	Margot	SAS DECOSTER CAULLIEZ
CHATARD	Sébastien	EUROPROTECT France
PILLET	Vincent	HANES France SAS
LAPIERRE	Sarah	HANES France SAS
BOURGEON	Loïc	ITECH
CLAY	Alain	HUNTSMAN ADVANCE MATERIALS
RACINNE	Anthony	BONNETERIE D'ARMOR
LARGIER	Philippe	CHT France
L'EBRELLEC	Hélène	ITECH
BLANCHARD	Cyrille	Teintures et Apprêts de la Trambouze
CHARDON	Frédérique	SIOEN
WARIN	Aurélie	Millet Mountain Group MMG SAS
CESAR	Aurélie	Millet Mountain Group MMG SAS
FORNIER	Mylène	Millet Mountain Group MMG SAS
VITTAZ	Anne Sophie	CHAMATEX
ROBION	Sébastien	PROVERBIO
MILOCHE	Lucie	DECATHLON-QUECHUA

#### **11 – Questions diverses**

Le montant des cotisations :

Proposition du CA à soumettre à la prochaine AG pour validation

Cotisations	Actuellement	Projet 2019
Adhérent	60 €	80 €
Retraité et Etudiant	30 €	40 €
Entreprise	180 €	240 €

## **12 – Prochaine Réunion**

Le conseil d'administration se réunira le lundi 03 décembre 2018, dans les locaux de la Maison du textile – 37 rue de Neuilly à CLICHY.

Le président lève la séance à 18h15

**Le 01 octobre 2018**

**Le secrétaire du CA**

**Georges ROOS**

## **SECTIONS REGIONALES**

### **SECTION EST**

Suite au succès de la visite d'INNOTHERA le 28 Mars 2018, le bureau ACIT Est a concocté une visite chez D.M.C le 11 Octobre 2018. Cette visite du site de production du leader mondial du fil à broder s'inscrit dans la nouvelle dynamique de l'ACIT, qui souhaite proposer deux visites de sociétés par an.



La société DMC (Dollfus-Mieg et Compagnie) créée en 1746, est aujourd'hui un groupe international exportant dans plus de 60 pays sur les 5 continents. DMC est leader mondial sur le marché du fil à broder, ses produits sont reconnus dans le monde entier grâce à leur qualité. 70% du chiffre d'affaire est réalisé par l'usine de production située à Mulhouse, l'objet de la visite du 11 Octobre. L'usine retord et teint des fils 100% coton, destinés aux particuliers

et à l'industrie textile. Toutes les étapes de production sont intégrées au site de Mulhouse, excepté la filature, c'est-à-dire le retordage, la teinture et le finissage (=transformation en échevettes, pelotes, bobines, etc.). Le produit phare de la gamme, le « Mouliné Spécial », échevette de 8m de fil, représente à lui tout seul 60% du chiffre d'affaire. DMC dispose également de plusieurs filiales, en Europe et sur les continents Américains et Asiatiques.



Un grand merci aux deux responsables qui ont guidé les participants sur le site. Entre techniques textiles et anecdotes, la visite s'est déroulée dans une ambiance agréable et ludique. Cette visite a permis d'éclairer les participants sur certaines techniques de fabrication de DMC, mais aussi plus généralement sur la manière dont l'entreprise gère la qualité, les déchets, la relation client, etc. Un moment d'échange particulièrement approprié pour renforcer les liens déjà tissés lors de la visite d'INNOTHERA, mais aussi pour en forger de nouveaux, qui nous n'en doutons pas, serviront à de futurs innovations et développements.

Pour clôturer ce moment de partage et d'échange, le bureau ACIT Est a invité les participants à trinquer et dîner ensemble à l'Esterel, au cœur du Rebberg Mulhousien. La soirée fut conviviale et riche en émotions : la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

En conclusion, cette deuxième visite confirme l'intérêt des différents acteurs du textile de la région pour apprendre à connaître leurs collègues textiliens et leurs métiers. L'événement a rassemblé 24 personnes issues de 15 sociétés différentes, ce qui est une aussi belle réussite que la 1<sup>re</sup> visite de l'année. Un grand merci à tous ceux qui ont rendu cette soirée conviviale et inoubliable, cela motive d'autant plus notre équipe à poursuivre sur cette voie et proposer de nouvelles visites toujours insolites et riches en expérience !

Le Comité ACIT-Est.

Anna Morton (ACIT Secrétaire, DMC), Charlotte Crozet (Maille Verte des Vosges), Clémence Royer-Cachot (Velcorex since 1828), Hanifa Shara (Archroma), Abdelaziz Lallam (ENSISA), Alexis Hollande (Achitex Minerva), Francis Martin (ACIT Président), Maxime Poirson (ACIT Trésorier, Achitex Minerva), Pascal Renger (ESPC), Thibaut Arbore (Dollfus & Muller).

L'intégralité du compte rendu est sur le site [www.asso-acit.fr](http://www.asso-acit.fr) à la rubrique sections régionales



## SECTIONS REGIONALES

### SECTION Nord/ Belgique



Le Vendredi 21 septembre 2018 L'ACIT a fêté la ST MAURICE, patron des teinturiers

La soirée a commencé par une sympathique partie de boules. Le jeu est comparable, toutes proportions gardées, à la pétanque et au curling. Sur une piste concave deux équipes s'affrontent, formées de trois ou quatre joueurs. Le but est de placer ses boules près de l'étaque, équivalent du cochonnet matérialisé par une rondelle de métal incrustée dans la piste. Pour contrarier le jeu de l'adversaire, des obstacles sont placés en amont de l'étaque.

Le repas, très bien concocté par **Bernard Vergaert**, fut ensuite pris aux **Grillons** de Neuville en Ferrain.



Un montage photo Power-Point illustre cette activité et montre l'intensité du suspense jusqu'au dernier lancer ainsi que la soirée.

Le tout est visible sur le site [www.asso-acit.fr](http://www.asso-acit.fr) à la rubrique sections régionales.

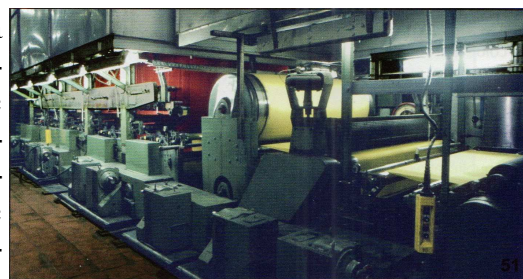
### Prochaines manifestations Nord/Belgique:

- ◆ En octobre visite des Ets DECOSTER, réservée aux étudiants
- ◆ Mercredi 28 novembre 10h15 à HEI /YNCREA Lille, Conférence «L'indigo dans l'histoire, l'histoire du Blue-Jean »



La conférence abordera les aspects historiques et anecdotiques de l'indigo à travers les âges, les grandes mutations technologiques concernant sa fabrication et son mode d'application dans le tissage du Jean, l'évolution du Jean sous ses aspects sociétaux

La majorité des sources documentaires nous a été fournie par la firme UCO (Union Cotonnière Belge) et son ancien Directeur Général, Mr Jacques HANET dont l'équipe de R&D a mis au point le procédé de teinture de chaîne fils fins « à la continue » encore utilisé aujourd'hui partout dans le monde. La conférence sera complétée par l'exposition de 3 posters didactiques et d'une vidéo réalisée par UCO. Pendant les 30 mn précédant la conférence, un film Levis sera projeté en boucle.



Dyeing naphthol colors on the West Point machine

## **INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**



### **ANSES**

## **Publication d'un rapport sur les substances allergènes dans les articles textiles & chaussants**

Le 4 juillet dernier, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié les résultats de son étude sur les substances chimiques pouvant être à l'origine de cas d'allergies et d'irritations cutanées. D'après l'Agence, de tels cas en lien avec des vêtements ou des chaussures seraient en effet régulièrement rapportés aux Autorités Sanitaires.

A cette occasion, les Ministères en charge de la Santé et de l'Economie avaient également demandé à l'Anses de réaliser un état des lieux des connaissances sur la toxicité de ces substances et d'établir des recommandations sur l'opportunité ou non d'en limiter l'utilisation.

Pour mener à bien cette expertise, l'Agence a sollicité l'IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement), le CTC (Centre Technique du Cuir) ainsi qu'un réseau de médecins.

Au total, une vingtaine de familles de substances chimiques ont été recherchées dans les vêtements et une cinquantaine de substances dans les chaussures. Parmi les substances testées, on trouve les nonylphénols, les nonylphénols éthoxylates ou encore le formaldéhyde. La présence de Chrome VI ou de nickel a ainsi pu être établie et identifiée comme étant à l'origine de symptômes.

Pour l'heure, les conclusions de l'Agence et les produits testés révèlent pour l'essentiel des problèmes de non-respect des réglementations en vigueur (en particulier le Règlement REACH) dans des produits importés de faible qualité. Elle recommande également de sensibiliser les consommateurs à l'importance de laver, avant de le porter pour la première fois, tout vêtement susceptible d'entrer en contact avec la peau.

Rappelons que les industriels textiles français demandent, depuis de nombreuses années, qu'il y ait plus de contrôles aux frontières et plus de moyens alloués aux douanes. Les enjeux concurrentiels sont de taille et ces constats ne font que confirmer l'importance de cette requête.

A noter que des investigations plus poussées auront lieu pour certains cas, et que les résultats feront l'objet d'un avis complémentaire de l'Agence à la fin de l'année 2018.

Les résultats de cette étude seront portés au niveau Communautaire puisque l'Anses appuie actuellement un dossier de restriction dans le cadre du règlement REACH, conjointement avec la Suède

Ce projet de restriction, ciblant spécifiquement les substances sensibilisantes ou irritantes cutanées présentes dans des vêtements et chaussures, est actuellement suivi au niveau national par l'UIT (Union des Industries Textiles) ainsi que la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, eau européen par EURATEX (Confédération Européenne du Textile et de l'Habillement).

*Pour plus d'information sur ce projet de restriction :*

<https://echa.europa.eu/fr/calls-for-comments-and-evidence/-/substance-rev/19718/term>

*Pour consulter le rapport de l'Anses :* <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2014SA0237Ra.pdf>

Xavier GUEANT

Responsable des Affaires Juridiques et Environnementales

Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



### **REACH : Publication de la restriction ciblant les substances CMR présentes dans les textiles**

Au début de l'année 2016, la Commission européenne a lancé une consultation publique auprès des entreprises du textile-habillement sur la restriction de 291 substances Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction, dites "CMR". Figuraient, dans cette liste initiale, des colorants azoïques cancérigènes, des dérivés du pétrole, des phtalates, des métaux lourds, ainsi que de nombreuses substances non utilisées dans les process industriels textiles.

Face à ce projet, l'Union des Industries Textiles (UIT), La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire et EU-RATEX (Confédération Européenne du Textile et de l'Habillement) ont relevé les impacts sociaux économiques et la contradiction avec la philosophie de l'annexe XVII du règlement REACH.

En 2017, de nouveaux échanges avec la Commission européenne ont eu lieu et ont permis de réduire progressivement la liste de 291 à 33 substances, en mettant en balance les impacts en termes de compétitivité, les impératifs environnementaux et la faisabilité technique des propositions initiales.

Le texte final a été publié le 12 octobre dernier, dans un Règlement 2018/1513 daté du 10 octobre 2018. Il deviendra pleinement applicable pour les articles mis sur le marché après le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Les 33 substances soumises à cette nouvelle restriction sont utilisées dans différents procédés de fabrication des articles de textile-habillement, mais aussi des accessoires et des chaussures.

Selon le texte final, sont ainsi concernés les articles suivants :

Les vêtements et accessoires connexes.

Les textiles autres que des vêtements qui, dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles, entrent en contact avec la peau humaine dans une mesure semblable à celle des vêtements.

Les chaussures.

Seuls les supports textiles sont concernés. Les articles entièrement en cuir naturel, en fourrure ou en peau, ont en effet été exclus du fait de la spécificité de leurs procédés de production. Il en va de même pour les systèmes de fermeture et liens décoratifs qui ne sont pas en textile.

De même, afin d'éviter des conflits de réglementation, les revêtements de sol textile, les équipements de protection individuel ou encore les dispositifs médicaux, ont été exclus du champ d'application de cette nouvelles restriction.

Le texte intégral de cette restriction avec la liste des substances concernées peut être consulté en suivant ce lien :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1513&from=EN>

Xavier GUEANT

Responsable des Affaires Juridiques et Environnementales  
Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire



## Composition des Bureaux des différentes Sections Régionales

### 1\* Section Nord/Belgique :

Président : Didier SALINGUE

Trésorier : Bernard EECKHOUT

Secrétaire : Nicole BARBIEUX

91 rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Mail : nicolebarbieux@free.fr

### 3\* Section Alsace / Est :

Président : Francis MARTIN

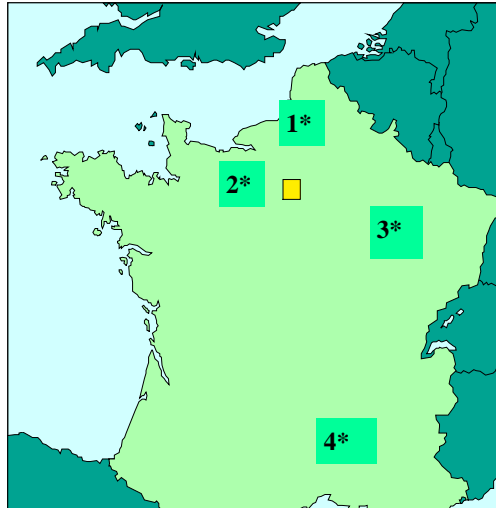
francis.j.martin@wanadoo.fr

06 70 03 52 30

Trésorier : Maxime POIRSON

Secrétaire : Anna MORTON

[amorton@dmc.fr](mailto:amorton@dmc.fr)



### 2\* Section Paris/Ile de France :

contact : Karine SFAR [ksfar@la-federation.com](mailto:ksfar@la-federation.com)

00 33 1 49 68 33 50

### 4\* Section Sud/Est :

contact : Jean Pierre GALLET

[gallet.jeanpierre@gmail.com](mailto:gallet.jeanpierre@gmail.com)

## APPEL DE COTISATION 2018

Le Conseil d'Administration invite les sociétaires de l'ACIT à bien vouloir régler leur cotisation 2018 et **éventuellement** -pour les personnes retardataires- celle de 2017. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ACIT l'adresser à : *secrétariat ACIT/ Nicole Barbieux 91 rue Marx Dormoy 59113 SECLIN*

ou par virement : Crédit du Nord - Agence MARCQ EN BAROEUL

N°compte courant : 30076 02938 317911 002 00 07

IBAN : FR76 3007 6029 3831 7911 0020 007

BIC :NORDFRPP

Nom.....Prénom.....

mail .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Membre actif : 60 €

Collectivités du domaine et entreprises : 180 €

Retraités et -de 30 ans : 30 €

souhaite un reçu

Libeller le chèque à l'ordre de l'ACIT et l'adresser à : *secrétariat ACIT/ Nicole Barbieux 91 rue Marx Dormoy 59113 SECLIN*

Tél.06 40 95 01 21 Site web : [www.asso-acit.fr](http://www.asso-acit.fr) — Email : [assoacit@free.fr](mailto:assoacit@free.fr)